



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil  
DEEP 1

Affaire suivie par :  
Fatou MBAYE  
Tél : 01 57 02 63 24  
Mél : [fatou.mbaye@ac-creteil.fr](mailto:fatou.mbaye@ac-creteil.fr)

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

La rectrice de l'académie de Créteil,

Vu l'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2022-353 du 11 mars 2022 portant création des articles 5 à 18 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'administration, aux emplois publics et au régime des congés maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2023-968 du 19 octobre 2023 relatif à la composition des conseils médicaux départementaux compétents à l'égard des maîtres de l'enseignement privés ;

Vu l'instruction du 23 novembre 2023 relative à l'appel à candidatures des représentants des maîtres des établissements de l'enseignement privés aux conseils médicaux pléniers départementaux ;

Vu l'élection organisée au sein de la CCMI en date du 19 décembre 2023 ;

## Arrête

### Article 1 :

La liste des représentants des maîtres au conseil medical plénier du Val-de-Marne est la suivante:

RANG	NOM	PRENOM	CORPS	ETABLISSEMENT AFFECTATION	COMMUNE AFFECTATION
1	SELLIER	Bénédicte	Professeure des écoles hors classe	Ecole privée Poullard des Places	ORLY
2	SARI	Katia	Professeure des écoles hors classe	Ecole privée Jean XXIII	IVRY-SUR-SEINE



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

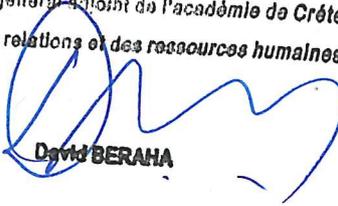
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Article 2 :**

Le secrétaire général est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 12 avril 2024

**Pour la rectrice et par délégation**  
**Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil**  
**Directeur des relations et des ressources humaines**



**David BERAHA**